

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 28 juin 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 28 juin 2022 à 19 h 10, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Marianne Lambert, Patricia Poissant, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux, Annie Surprenant et messieurs les conseillers, Jean Fontaine, Sébastien Gaudette, Jérémie Meunier, François Roy et Marco Savard sont présents. Madame la mairesse Andrée Bouchard est présente et préside la séance.

28 juin 2022

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, et Madame Stéphanie Delisle-Goudreau, greffière adjointe, sont présents.

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19H10.

ORDRE DU JOUR

CM-E-E-20220628-2

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Annie Surprenant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 27 juin 2022 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

28 juin 2022

FINANCES MUNICIPALES

CM-E-E-20220628-7.1

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 - 2024 - 2025

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisations de la manière suivante, et ce, pour les années 2023 - 2024 - 2025.

- 2023 : 72 338 758 \$;
- 2024 : 106 504 595 \$;
- 2025 : 75 053 742 \$.

Le tout, pour des dépenses d'immobilisations au montant total de 253 897 095 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

TOPONYMIE ET CIRCULATION

TRAVAUX PUBLICS

28 juin 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

URBANISME

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

28 juin 2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-E-E-20220628-21

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 19H50.

Andrée Bouchard
Mairesse

Stéphanie Delisle-Goudreau
Greffière adjointe